



REFORME TERRITORIALE : LES VERITABLES ENJEUX !

La réforme territoriale obéit à la même logique que celle du pacte de responsabilité. En visant le transfert des prérogatives exercées par l'État au bénéfice de territoires jugés mieux adaptés aux enjeux de la mondialisation.

Elle répond au modèle voulu par l'Europe ultra-libérale.

OBJECTIF : créer des zones déréglementées auto régulées par les marchés.

Le traité de Maastricht comme le pacte budgétaire européen de 2012 (les fameux critères de convergence) ont polarisé les politiques publiques sur la maîtrise des dépenses publiques et créé une collusion dangereuse pour la démocratie entre les décideurs politiques et le monde de la finance. Emprunter sur les marchés a rendu les États vulnérables aux cotations d'agences de notation (dont la légitimité est plus que contestable) et soumis à la variabilité des taux d'intérêts.

Pourtant c'est l'argent des États qui a sauvé les banques de la banqueroute à la suite de la crise de 2008, crise dont les seules responsables étaient les banques elle-même (360 milliards d'euros versés par la France).

La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Attractivité Régionale (DATAR) expliquait en 2002 que « **le développement des régions s'appuie sur celui des métropoles et leurs villes associées dans une logique de régions métropoles ouvertes sur l'Europe** ».

Selon un état des lieux établi par le Commissariat Général, les 10 régions métropolitaines comptant au moins une métropole sur leur territoire concentrent aujourd'hui :

- 67 % de la population,
- 76 % du PIB,
- 70 % des pôles de compétitivité et
- 80 % des laboratoires d'excellence.

Entre 2000 et 2010 la croissance moyenne de 14 grandes métropoles a été de 1,6 % qu'elle n'était que de 1,1 % pour l'ensemble de la France.

La réduction du nombre des régions et leurs articulations autour de grandes métropoles s'appuie donc sur la validation des déséquilibres et inégalités territoriales consécutifs aux étapes successives de la décentralisation.

Dans une note d'analyse le Commissariat Général invite les territoires éloignés des métropoles (zones d'ancienne industrie, zones rurales peu denses où les populations sont fragilisées – personnes âgées, ménages pauvres) à se débrouiller : « **chacun doit trouver un développement adapté à ses spécificités** ».

Dans le même document il est écrit : « ... **les compétences du conseil régional doivent être renforcées dans l'ensemble des domaines qui contribuent au développement** ». Propos illustré par la nouvelle réforme territoriale qui vise à aller au-delà du principe d'autonomie financière des collectivités territoriales (fixé par la loi constitutionnelle du 28/03/2003) en mettant en débat **l'autonomie fiscale pour les régions**.

A la République une et indivisible on veut substituer un modèle concédant une liberté d'action totale aux régions, basculer vers un fonctionnement fédéral et autonome des territoires placés dans une relation contractuelle directe avec l'Union Européenne.

La mobilité des résidents des territoires les plus vulnérables est fortement encouragée : « **Les inégalités de développement des territoires et l'absence dans certaines régions de perspectives locales en termes d'emploi, d'éducation, de services publics et privés peuvent conduire certains habitants à envisager de s'installer dans des territoires qui leur offriront des conditions de vie meilleures** ».

Tout l'esprit de la réforme tient dans cette phrase.

C'est la densification des aires urbaines contre la survie des zones rurales, la liquidation des services publics, la promesse d'austérité perpétuelle pour un monde du travail sommé de s'adapter pour survivre, le sacrifice des plus faibles sur l'autel du profit capitaliste !

Une réforme qui jette les bases du démantèlement des administrations à réseau déconcentré telle que la DGFIP.

A l'occasion du CTR du 9 juillet le document de cadrage de la démarche stratégique stipule que celle-ci est menée « **pour répondre aux évolutions profondes de l'État, de l'économie et de la décentralisation** ».

Dans le même temps la ministre de la Réforme de l'État évoquait les possibilités de transfert des impôts nationaux vers les régions et confirmait la baisse des dotations aux collectivités pour 2014 et 2015.

L'autonomie fiscale des territoires commande la remise en cause du rôle des services publics nationaux et à fortiori fait apparaître des objectifs (jusqu'ici cachés) de démembrement des missions de la DGFIP :

- le resserrement du maillage territorial (disparition des petites trésoreries) et son adaptation aux schémas intercommunaux et interrégionaux pour lesquels les N°1 des DDFIP et DRFIP sont invités à faire des propositions « d'évolution » (ou de démolition?).
- la fusion des postes.
- le développement des Services Facturiers chargés de la dépense.
- la multiplication des pôles nationaux et régionaux.
- la pression mise par le Directeur Général aux élus locaux pour l'externalisation de la gestion de l'eau illustre la volonté de privatiser des missions de service public.
- d'autres « marchés » comme le recouvrement des amendes sont également pistés par des opérateurs privés.
- de plus en plus d'élus revendiquent (sous prétexte de retards dans le paiement des factures aux fournisseurs dus aux manques d'effectifs générateurs d'intérêts moratoires) la possibilité d'avoir recours à la sous-traitance pour gérer directement leurs paiements.

Pour les ultralibéraux tenant de la décentralisation, il ne peut y avoir d'autonomie des territoires sans autonomie fiscale. Il faut donc leur donner pleine compétence en matière d'assiette et de recouvrement de l'impôt et instaurer une gouvernance partagée entre les milieux politiques et économiques.

Le terrain semble balisé pour se diriger dans cette direction :

- des transferts de compétences.
- des gels de dotations.
- l'effacement progressif de mécanismes de compensation.
- remise en cause des péréquations.

Alors que beaucoup d'élus se plaignent d'être privés de ressources substantielles par l'obsolescence des bases d'imposition le gouvernement au lieu de les renforcer choisit de fusionner les CDIF dans les SIP et SIE (sans doute pour mieux les dissoudre?)

La démarche stratégique insiste sur la modernisation du dispositif de publicité foncière et hypothécaire et mène des tests en partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat visant à la télétransmission complète des échanges entre les notaires et les services de publicité foncière.

Faut-il y voir la future livraison des missions de publicité foncière au notaires ? Maîtriser les fichiers de publicité foncière, n'est-ce pas posséder l'outil de contrôle du marché de l'immobilier ?

Le MEDEF ne cesse d'invoquer l'instauration d'une relation de confiance entre l'entreprise et les services fiscaux qui n'est autre que la remise en cause du contrôle fiscal à long ou moyen terme.

Déjà des mesures d'allègement tendent à vider le contrôle fiscal de sa substance et orientent les procédures vers une harmonisation avec les audits internes des grandes entreprises et les standards de l'expertise financière. Déjà les politiques de simplification obligent nos services à rembourser des crédits d'impôts sans contrôle préalable.

Le statut des fonctionnaires reste l'obstacle majeur à la casse des services publics.

C'est bien pour cette raison qu'il est l'objet d'attaques constantes depuis vingt ans. Les garanties individuelles et collectives des agents constituent un frein aux suppressions d'emplois, donc aux arguments en faveur de l'externalisation des missions, autrement dit à leur ouverture au marché. Les rapports WEISS, PECHEUR, la RIFSEP et la démarche stratégique sont remplis de préconisations et de mesures visant à mettre à bas le statut.

Les récentes proposition du sauveur Sarkozy pose clairement le « problème » du statut et Xavier Bertrand veut imposer aux fonctionnaires le choix entre conserver le statut et le gel définitif du traitement ou opter pour un contrat de travail avec revalorisation du salaire à la clé.

LA CGT S'OPPOSE A CETTE REFORME A LA SOLDE DE LA FINANCE ET DE LA MARCHANDISATION DES SERVICES. ELLE APPELLE LES CITOYENS A DEFENDRE L'EGALITE DE L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS POUR TOUS .